

Fiche d'information :

MISE EN PLACE DU CENTRE DE VACCINATION COVID-19 DE CHARTRES METROPOLE ET OUVERTURE DE LA PHASE 2 DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION SUR LE TERRITOIRE DE CHARTRES METROPOLE (PUBLICS DE 75 ANS ET PLUS)

Chartres métropole accueille l'un des cinq centres de vaccination qui sont ouverts dans le département (avec Dreux, Nogent-le-Rotrou, La Loupe et Châteaudun).

Localisation et horaires d'ouverture du centre de vaccination

Le centre de vaccination de Chartres métropole est installé dans la salle Spire, à Chartreexpo, rue du Médecin-Général Beyne.

Ouverture au public lundi 18 janvier, de 13 h à 17h30, puis tous les jours du lundi au samedi de 9h à 17h30 sans interruption (fermé le dimanche).

Prise de rendez-vous obligatoire et questionnaire de santé préalable

Il est obligatoire de prendre rendez-vous pour pouvoir se faire vacciner. Ceci permet d'optimiser les stocks de vaccin (1 fioles, 6 doses à utiliser dans un laps de temps défini) et d'assurer le respect des mesures du cadre sanitaire en vigueur. Le rendez-vous se fait impérativement dans les 4 semaines, pas au-delà.

Pour cela, les candidats à la vaccination doivent se rendre sur la page dédiée de l'outil Doctolib (page nommée « centre de vaccination COVID-19 de Chartres métropole »), sur Internet ou via l'appli Doctolib.

En cas de difficulté pour la prise de rendez-vous via Internet, un standard téléphonique est mis à leur disposition au 02 36 67 31 80, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Ce standard de réservation a ouvert le vendredi 15 janvier, 14 h.

Le standard général de la collectivité (4000) et les hôpitaux de Chartres ne sont pas concernés par les prises de rendez-vous ni par la mise à disposition d'information.

Le rappel du vaccin s'effectue entre 26 et 28 jours après la première injection (soit 4 semaines après).



Les deux prises de rendez-vous se font désormais en même temps pour les deux injections, par Doctolib ou via le standard du Centre de vaccination COVID-19 de Chartres métropole. Les patients se positionnent donc pour deux créneaux et s'engagent à les honorer tous les deux.

Un questionnaire de santé préalable à la vaccination doit par ailleurs être renseigné par le patient. Le questionnaire est à télécharger depuis Doctolib, ou sera lu aux patients lors de la prise de rdv par téléphone.

Toute l'information sur la campagne de vaccination est disponible sur Doctolib, et par téléphone.

Les patients sont tenus de se présenter à la date et heure de leur rendez-vous, avec leur carte vitale et une pièce d'identité, un masque et leur carnet de vaccination (s'ils en disposent).

Étant donné le public concerné par cette première phase de vaccination (75 ans et plus), un accompagnateur par patient est admis si besoin. L'accompagnateur ne peut pas se faire vacciner. Aucune dérogation n'est accordée.

Si les patients ne peuvent honorer leur rendez-vous, il leur est demandé de bien vouloir en informer au plus vite le personnel du centre de vaccination, en annulant leur créneau de rendez-vous via Doctolib (ou, à défaut, en appelant le standard). Ce geste permettra de ne pas gaspiller des doses de vaccins.

A noter qu'un numéro gratuit 0 800 sera prochainement disponible pour la prise de rendez-vous téléphonique. Il se substituera alors au standard du Centre de vaccination COVID-19 de Chartres métropole.

Renseignement du questionnaire de santé

Avant de se faire vacciner, les patients doivent remplir le questionnaire de santé à télécharger sur Doctolib. Ce questionnaire est disponible sur place pour les personnes ne pouvant pas y avoir accès sur Doctolib ou n'ayant pas les moyens de l'imprimer.

Ce questionnaire remplace l'examen pré-vaccinal et est parcouru par un médecin avant la vaccination. Il est destiné à établir toute contre-indication usuelle à la vaccination.

Organisation du centre de vaccination

Le centre de vaccination est organisé selon les mesures du cadre sanitaire en vigueur, avec un sens unique de circulation :

- Un sas d'accueil,
- Un espace d'entretien préalable,
- Des boxes de vaccination individuels,
- Un espace d'attente post-vaccination. Un délai d'observation de 15 minutes permet de détecter d'éventuelles réactions indésirables au vaccin.



Remise du passeport de vaccination Covid 19

Un passeport de vaccination est remis à chaque patient par le médecin après examen du questionnaire préalable à la vaccination.

Il est renseigné par le personnel médical lors de l'injection (date, identification du lot du vaccin)

Le passeport de vaccination consigne tout l'historique de vaccination Covid 19 du patient, il lui sera demandé pour l'injection de rappel.

Comment se rendre au centre de vaccination

- Le parking de Chartrexpô est ouvert aux particuliers venant se faire vacciner.
- La ligne 9 du réseau Filibus est réactivée à compter du lundi 18 janvier pour assurer la desserte du centre de vaccination Covid 19 de Chartres métropole. Les horaires de fonctionnement couvrent l'amplitude horaire du centre de vaccination. Elle dépose et reprend ses usagers à l'entrée du centre de vaccination tant que L'Odyssée reste fermée au public.
- Les communes non urbaines de Chartres métropole disposent du service de transport à la demande « Filibus à la demande ». Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 9h et 17h, sur réservation au 0 825 30 28 00, au plus tard la veille avant 16h. Un point de desserte supplémentaire « Chartrexpô » est mis en place pendant cette période, afin de déposer les personnes aux portes du centre de vaccination.
- Des véhicules du CCAS viennent en renfort pour les Chartrains âgés à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyens pour s'y rendre en autonomie.

Les partenaires de la mise en œuvre du centre de vaccination Covid 19 de Chartres métropole

- Chartres métropole, la Ville de Chartres, la CPAM, l'ARS Centre-Val-de-Loire et la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays Chartrain et les Hôpitaux de Chartres organisent l'ouverture et la mise en œuvre du centre de vaccination : moyens logistiques, moyens humains, information.
- Chartres métropole Evénements met à disposition Chartrexpô.

Autres partenaires : SDIS 28 – CD 28 – Sistel – CCAS de la Ville de Chartres – Carrefour – Eurodor

